

DIMENSION I-5 : POLITIQUES POUR DE MEILLEURES RÉGLEMENTATIONS ET PROCÉDURES POUR LES ENTREPRISES

Une corrélation positive existe entre une réglementation des affaires de haute qualité, et la création et le développement des entreprises. Des charges législatives, réglementaires et procédurales moindres favorisent un développement économique durable des entreprises en améliorant la concurrence, favorisant la baisse des prix et stimulant l'efficacité et l'innovation. Par contre, des procédures complexes et de lourdes exigences réglementaires de conformité entravent le développement du secteur privé et la croissance des entreprises et dévient des ressources qui pourraient être allouées à l'appareil productif.

Au cours des dix dernières années, depuis l'introduction d'une première directive sur la simplification administrative, le gouvernement marocain a engagé des efforts considérables pour améliorer l'environnement des entreprises privées en matière de réglementation. La simplification administrative a été menée parallèlement à la réforme de l'administration de l'État, afin d'améliorer la qualité de l'environnement des affaires dans son ensemble. Cependant, bien que le Maroc ait mené une série d'actions pour une simplification administrative, la culture et la pratique d'une réforme approfondie de la réglementation restent encore à développer. L'avènement du Pacte pour l'Émergence industrielle et la création du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) témoignent de la volonté du gouvernement de s'engager dans cette voie.

Cette dimension évalue les politiques du Maroc visant à améliorer la législation et les procédures de création et d'encadrement des entreprises.

Réalisations

Le gouvernement du Maroc a déjà entrepris un certain nombre de simplifications réussies de la réglementation, comme dans le cas des procédures d'import-export, de l'immatriculation des entreprises, de la télédéclaration de taxes ou du paiement en ligne des cotisations sociales.

Suite à l'adoption du Pacte Émergence et la création du CNEA, la stratégie de réforme de la réglementation du gouvernement est plus inclusive, structurée et mieux planifiée. Le Pacte Émergence identifie un ensemble de politiques horizontales essentielles pour l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc et positionne la réforme de la réglementation comme prioritaire. Le CNEA, présidé par le Premier ministre et associant des représentants de différents ministères, d'institutions clés, et du secteur privé, définit les axes stratégiques de réformes prioritaires assortis d'un plan d'action annuel détaillé avec des objectifs précis à réaliser.

Défis

Malgré des efforts importants pour améliorer les réglementations et procédures pour les entreprises, l'environnement réglementaire du Maroc se situe toujours à la 128^{ème} place sur 183 pays dans le classement général de 2010 de l'indicateur sur la facilité de faire des affaires (*Ease of Doing Business*) effectué par la Banque mondiale.

Les mesures prises jusqu'à maintenant ont principalement ciblé la simplification administrative et réglementaire et n'ont pas développé la culture d'une réforme approfondie de la réglementation et la pratique pour une mise en œuvre efficace.

Au vu des caractéristiques du cadre réglementaire actuel du Maroc et de l'approche concernant la réforme de la réglementation et la simplification administrative adoptée jusqu'ici, les défis principaux sont les suivants :

- Les réformes de la réglementation ont été menées de manière sporadique, sans adresser de manière plus globale et systématique les freins dans le processus administratif ou réglementaire afin d'alléger les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises privées et les PME en particulier.
- À ce jour, les réformes de la réglementation ont traité de problèmes particuliers bien précis. Elles ne se sont pas attelées à des problèmes connexes, plus larges et complexes, souvent d'ordre politique et social, tels que la politique en matière de travail (la réglementation de l'embauche et du licenciement, la mobilité), les charges sociales, l'exécution des droits contractuels, l'impôt sur le revenu, l'accès au foncier et l'immatriculation ou l'obtention de permis de construire.
- Concernant l'enregistrement des entreprises, le défi principal consiste à transformer l'ensemble des Centres régionaux d'investissement (CRI) en de véritables guichets uniques intégrés, équipés pour s'occuper de toutes les étapes administratives liées au processus de création d'une entreprise (enregistrement, déclaration et conformité, y compris pour les licences et autorisations). Les CRI ont été conçus uniquement comme des guichets d'aide à la création et offrent peu de services pour le développement des entreprises (services de soutien et de suivi, information sur les financements...).

Recommandations

Les recommandations énumérées ci-dessous prennent en considération les nouvelles directions adoptées par le gouvernement marocain, présentées dans le Programme d'action 2010 du Comité national de l'environnement des affaires, et ont pour but d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale.

- **Soutenir une approche globale et systématique de la réforme de la réglementation basée à la fois sur une stratégie à long terme et des actions concrètes**

Afin de compléter les actions en cours de simplification de procédures administratives, le programme d'action du CNEA pourrait être renforcé et soutenu par une vision à plus long terme, englobant des réformes multiannuelles et des thèmes transversaux impactant le secteur privé. Le CNEA pourrait se donner comme objectif d'adresser au moins un thème fondamental chaque année (comme l'accès au foncier ou le marché du travail).

- **Renforcer le CNEA en tant qu'unité de gestion de la réforme de la réglementation et développer un cadre pour l'adoption systématique des analyses d'impact de la réglementation**

La programmation annuelle du CNEA permet de définir des objectifs et actions prioritaires pour la réforme de la réglementation. Il est important que ce processus soit développé dans un cadre de concertation et comporte l'identification de l'institution chargée de chaque réforme spécifique, le détail des objectifs intermédiaires et finaux, la définition du système de consultation et des méthodes pour assurer la transparence et un bon niveau de communication. La programmation annuelle devrait également conduire à une institutionnalisation du processus de réforme de la réglementation, et en particulier à l'adoption d'une évaluation systématique des coûts et avantages des nouvelles lois et réglementations et, lorsque cela est pertinent, de celles existantes. Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) devrait être introduite, en commençant par l'identification des

coûts et avantages éventuels à travers des consultations du secteur privé menées selon un cadre prédéfini. Ensuite, une analyse complète coûts-bénéfices pourrait être appliquée aux lois et réglementations les plus importantes. Le CNEA devrait par conséquent être renforcé afin de fonctionner comme une unité centrale de conseil et de coordination, et développer en son sein une unité d'AIR.

● **Améliorer les performances des CRI à travers le pays et les transformer en véritables guichets uniques intégrés**

La création d'un réseau de CRI, avec la mission plurielle d'aider les nouveaux entrepreneurs et les investisseurs et de fonctionner comme un guichet unique, représente un développement positif majeur. Cependant, les performances des CRI varient considérablement à travers le pays et les centres fonctionnent davantage comme point de rassemblement pour toutes les agences et institutions concernées par le processus de création d'entreprise, plutôt que comme un réel guichet unique intégré, moderne et offrant tous les services nécessaires à la création et au développement des entreprises. En d'autres termes, les CRI facilitent grandement les contacts entre les nouveaux entrepreneurs et les agences et institutions concernées, mais n'agissent pas comme un unique interlocuteur et fournisseur de services et d'information. Les procédures de création d'entreprise doivent être simplifiées, facilitées, améliorées et surtout centralisées au sein des CRI. Le développement de services de soutien et de suivi aux entrepreneurs, ou tout au moins la mise à disposition et diffusion d'informations relatives aux services offerts par d'autres institutions (exemple : ANPME, AMDI, OFPPT...), notamment en matière d'accès au financement et de services de soutien aux PME, devraient également être considérés. Il appartient aussi au gouvernement de décider si la priorité est de mettre à niveau tous les CRI sur les mêmes standards ou de se centrer sur quelques centres d'excellence dans les zones qui ont la plus grande concentration d'entreprises. Enfin, la transformation du réseau des CRI en un réseau de guichets uniques intégrés doit être accompagnée par un travail parallèle de mise en œuvre des objectifs du CNEA en matière de simplification des procédures de création d'entreprise, de diminution des obligations minimum en capital, de l'introduction de l'identifiant commun de l'entreprise, et de mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'administration électronique.